

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Kunz

Date de dépôt: 16 septembre 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite **Personnel au service du DIP**

Cette interpellation concerne Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer.

Monsieur le Président,

A l'occasion de la récente rentrée scolaire, vous vous êtes largement exprimé dans les médias au sujet des difficultés pédagogiques, structurelles et pratiques que rencontreraient vos collaborateurs à cause, selon vos dires, de l'insuffisance du personnel et des moyens disponibles.

Plusieurs citoyens m'ont interpellé en suite à vos déclarations. Par mon intermédiaire ils sont surtout désireux de connaître l'affectation et la répartition des ressources humaines dont dispose le DIP. Ils aimeraient en particulier disposer de certaines indications que ne fournit pas de manière précise le Rapport de gestion 2003 du Conseil d'Etat :

1. Combien de postes, ramenés au critère des postes complets, recense-t-on au sein du DIP ?
2. Combien parmi ces postes sont affectés aux services généraux du département ?
3. Quel est le nombre de ces postes occupés par des maîtres responsables d'enseignement respectivement au primaire, au secondaire obligatoire, au secondaire post-obligatoire et dans les écoles supérieures (HES, Université, etc.) ?

4. Quel est le nombre de ces postes occupés par du personnel non enseignant dans chacune des catégories sus-mentionnées ?
5. Comment se compare le ratio pers. adm. et tech./pers. enseignant du canton de Genève avec celui des cantons de VD, BE et ZH

Merci d'avance, Monsieur le Président, de vos réponses.